

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 12 octobre 2023

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, le jeudi 12 octobre 2023, à 20 heures 00, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 09 octobre 2023.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Joël PLANCHENAU, Mme Christelle PLANCHENAU, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Karine COLLET, Mme Christine COMMERE, M. Jonathan LEBOURDAIS, Mme Pascale MARAQUIN, Mme Sylvie VILFEU.

Absents excusés : M. Benjamin GAUTIER (donne pouvoir à M. Joël PLANCHENAU), M. Fernand LUET.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Nathalie FORET-VETTIER.

Nbre de membres : 12
Présents : 10
Absent(es) excusé(es) : 2
Absent :
Pouvoir(s) : 1
Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Démission d'un Conseiller Municipal ;
- Projet Schéma Directeur d'Aménagements -Cyclables (compte rendu de la conférence des Territoires Laval Agglomération du 19/09/2023 et de la commission sécurité routière du 22/09/2023) ;
- Montigné « village d'Avenir » ;
- Décision modificative n°2 – budget commune ;
- Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Questions diverses.

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- Présentation à Laval Agglomération du projet « Mines » le 15/09 et rando du 12/10/2023 (Syndicat Archéologique Histoire de la Mayenne) ;
- « Téléthon » réunion à Ahuillé le 28/09/2023 ;
- Bilan « Matinée citoyenne » du 01/10/2023 ;
- Bilan « Octobre Rose » du 08/10/2023.

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- Contrat de Mme GILABERT – Réseau Petite Enfance ;
- CTG (Contrat de Territoire Global) réunion du 26/09/2023 ;
- Mouvement de personnel et organisation (réunion du 10/10/2023) ;
- Fresque ;
- Commission Sociale : réunion du 09/10/2023.

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Salle des Loisirs ;

- Devis supplémentaires travaux clocher ;
- Devis Coudray 1 et Coudray 2 ;
- Devis réparation camion Master ;
- Amélioration sécurisation routière dans le Centre Bourg : nouveau plan de circulation (nouveaux devis).

☞ LAVAL AGGLOMÉRATION :

- Forum des élus le 14/10/2023 ;
- TUL : problèmes de rentrée ;
- Soirée CIN (Centre Initiation Nature) le 14/10/2023.

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES :

- Avis du Conseil Municipal sur les actions de l'association DEA (Dépollution Environnementale d'Armorique).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 septembre 2023

Le Compte rendu est approuvé sans autre observation particulière.

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

Exercice du droit de préemption

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis

Néant.

Dévis acceptés :

- ✓ Devis BESSIERE : 4 449,60 € pour le remplacement de la VMC de l'école Pablo Picasso ;
- ✓ Devis CSM : 3 841,20 € pour le remplacement de la chaudière de l'Accueil de Loisirs.

2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

Démission d'un Conseiller Municipal

M. Le Maire donne lecture de la lettre de démission de M. Lionel BEAUFORT. Son travail ne lui permet plus d'assurer ses fonctions de Conseiller Municipal.

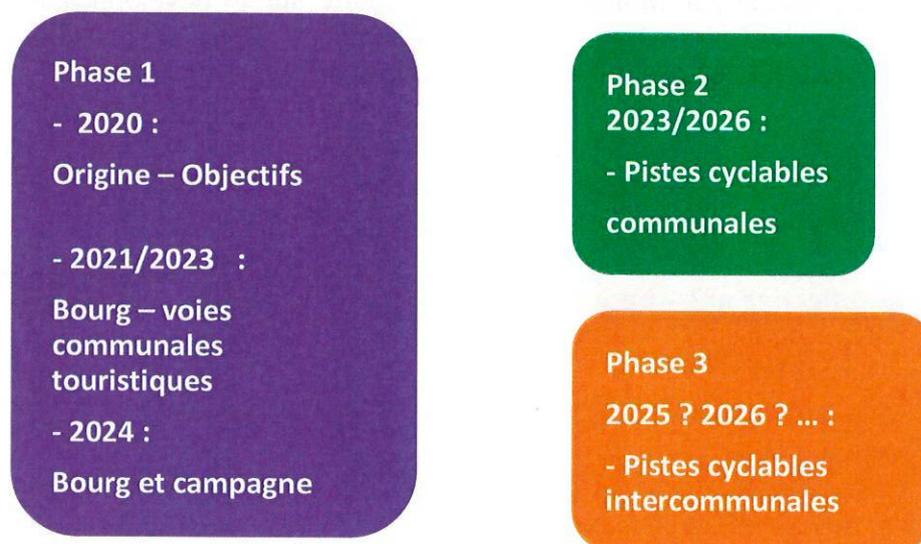
Projet Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables

La Commune a présenté un dossier SDAC de « Mobilité douce » à Laval Agglomération :

↳ Se déplacer, se promener, découvrir...

- ✓ En toute sécurité,
- ✓ Favoriser les conditions de cette mobilité douce pour les habitants, les randonneurs, les visiteurs...
- ✓ Relier les 3 zones agglomérées de la commune et Montigné aux communes voisines de l'Agglo en s'appuyant sur les atouts (routes, chemins communaux et voie verte), avec une démarche citoyenne participative (commission extra-municipale).

Pour ce faire, un programme global et pluri-annuel en 3 phases a été réalisé :



Les perspectives du SDAC permettront d'étoffer l'offre de « mobilité douce » pour :



- Sécuriser les déplacements des enfants et des piétons,



- Favoriser l'utilisation des TUL,



- Développer le réseau de pistes cyclables au sud de Laval Agglo,



- Relier Montigné-le-Brillant, Ahuillé et Nuillé-sur-Vicoin à L'Huisserie, Laval et Saint-Berthevin,

Arrivée de Mme Karine COLLET à 20 h 20

Montigné « village d'Avenir »

Dans l'objectif d'accompagner les communes et intercommunalités rurales à porter les projets qui correspondent aux besoins quotidiens de leurs habitants et de leur territoire, le gouvernement a prévu au sein du programme France ruralités, un dispositif d'ingénierie dédié : **Villages d'Avenir**, mis en œuvre par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Au moyen d'une feuille de route bien déterminée, ce programme permettra de bénéficier d'un accompagnement global pour :

- ☞ un diagnostic territorial initial, si celui-ci n'est pas réalisé auparavant ;
- ☞ un accompagnement dédié au montage des projets (aide à la définition de projet, mobilisation des financements, aide à la rédaction de cahiers des charges et à la passation de marchés publics,...) grâce à l'appui d'un chef de projet identifié en Préfecture ;
- ☞ un accès à une plateforme ressources et partage d'expériences ;
- ☞ une animation locale pilotée par l'équipe projet, départementale, à vocation transversale et pluri-disciplinaires.

Montigné-le-Brillant, Ahuillé et de Nuillé-sur Vicoïn, communes de moins de 3 500 habitants, ont décidé de s'associer pour présenter 2 projets.

Le 1^{er} projet, présenté par Montigné-le-Brillant porte sur le développement de liaisons douces, pistes cyclables et sécurisation des piétons. Le projet serait réalisé pour notre commune en 2024-2025 puis en 2026 pour Ahuillé et Nuillé-sur-Vicoïn.

Le 2^{ème} projet, présenté par Ahuillé et Nuillé-sur-Vicoïn, propose l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux pour 2024-2025 pour les communes d'Ahuillé et Nuillé-sur-Vicoïn et en 2026 pour Montigné-le-Brillant.

Décision modificative n°2 – budget Commune

Afin de :

- rembourser le prêt consenti en 2020 par la CAF d'un montant de 540,00 € (2 700,00 € sur 5 ans) en section d'investissement ;
- ajuster le chapitre 012 (charges de personnel) pour les salaires des 3 derniers mois de l'année en section de fonctionnement (évolution entre « personnel titulaire » et « personnel contractuel », suite aux mouvements de cet été) ;

Une décision modificative du budget commune est nécessaire telle que présentée ci-dessous :

DÉPENSES INVESTISSEMENT			
Article	Dénomination	Dépenses	Recettes
020/020	Dépenses imprévues	- 540,00 €	
16/16818	Autres prêteurs	+ 540,00 €	
360/2313	Construction	- 5 350,00 €	
350/2158	Autres installations	+ 5350,00 €	
Total décision modificative n°1		0	0
Pour mémoire – BP 2023 + DM précédente		957 785,82 €	957 785,82 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		957 785,82 €	957 785,82 €
DÉPENSES FONCTIONNEMENT			
Article	Dénomination	Dépenses	Recettes
61/615232	Réseaux	- 800,00 €	
022/022	Dépenses imprévues	- 3 005,00 €	
012/6453	Cotisations aux caisses de retraite	- 2 500,00 €	
65/6531	Indemnités	- 6 000,00 €	
65/6533	Cotisations de retraite	- 300,00 €	

012/6332	Cotisations FNAL	+ 5,00 €	
012/6336	Cotisations au centre national	+ 350,00 €	
012/6411	Personnel titulaire	-12 050,00 €	
012/6413	Personnel non titulaire	+ 24 500,00 €	
012/6451	Cotisations à l'URSSAF	- 1 000,00 €	
012/6454	Cotisations aux ASSEDIC	+ 800,00 €	
Total décision modificative n°1		0	0
Pour mémoire – BP 2023 + DM précédente		1 293 744,98 €	1 293 744,98 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		1 293 744,98 €	1 293 744,98 €

Le Conseil Municipal **VALIDE** la décision modificative n° 2 du budget primitif de la commune telle que ci-dessus.

DCM 100/OCT/2023

Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

La commune doit passer en nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024. Une délibération est nécessaire :

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Vu le décret n° 2023-624 du 18 juillet 2023 portant application du III de l'article 106 la loi susvisée ;

Vu l'avis du comptable public en date du 12 octobre 2023 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la commune de Montigné-le-Brillant au 1^{er} janvier 2024 ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- d'**ADOPTER**, à compter du 1^{er} janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée ;

- de **PRECISER** :

☞ que la nomenclature M57 s'appliquera aux budgets suivants :

- ↳ Commune,
- ↳ Lotissement Hameau du Venage,
- ↳ Lotissement du Coudray,

☞ que l'amortissement obligatoire des immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2024 est linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis ;

☞ que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;

☞ que sera appliqué l'amortissement par composants au cas par cas, sous condition d'un enjeu significatif ;

- de **MAINTENIR** le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;

- de **CONSTITUER** une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif dans sa totalité sur l'exercice avec un étalement budgétaire ;

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 101/OCT/2023

Questions diverses

☞ Notification de subvention :

Les subventions demandées au titre des Amendes de Police pour les travaux de voiries ainsi qu'au Conseil Départemental pour les panneaux photovoltaïques du Restaurant Scolaire ont été accordées.

☞ Régularisation de facturations d'intervention sur le réseau d'assainissement :

Deux résidents de Montigné-le-Brillant ont dû faire appel à une entreprise de débouchage des canalisations d'assainissement croyant que le problème était sur leur propriété. Il s'est avéré que les réseaux étaient bouchés sur le domaine public. Les factures leur ont été envoyées.

La compétence « eau et assainissement » a été transférée à Laval Agglomération au 1^{er} janvier 2017. Une démarche va être entreprise auprès de la communauté afin d'obtenir la prise en charge des factures. Si celle-ci refuse, M. Le Maire propose que la commune les prenne en charge exceptionnellement.

Le Conseil Municipal **EMET** un avis favorable à la prise en charge exceptionnelle des factures d'assainissement en cas de refus de Laval Agglomération.

DCM 102/OCT/2023

Rappel : en cas de canalisation bouchée, il serait plus pertinent pour les administrés de faire appel au service « eau et assainissement » directement avec le standard de Laval Agglomération.

☞ Régularisation de loyer non honoré :

Un locataire n'honore plus ses loyers depuis le mois de mars. Des démarches vont être engagées pour régulariser la dette.

☞ Agenda d'accessibilité programmée :

L'agenda d'accessibilité programmée des espaces publics, engagé sous l'ancienne municipalité est en cours de vérification afin de déterminer d'éventuels besoins complémentaires et de répondre à la requête préfectorale pour la clôture du dossier ou la poursuite des travaux à réaliser.

☞ Régularisation d'une vente de terrain – La Chataigneraie :

L'acte notarié de régularisation de la vente pour l'euro symbolique d'une petite parcelle de terrain à « La Chataigneraie » est en cours de rédaction.

3 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Présentation à Laval Agglomération du projet « Mines » le 15/09 et rando du 12/10/2023 (Syndicat Archéologique Histoire de la Mayenne)

En binôme avec L'Huisserie, les 2 Maires ont rencontré Laval Agglomération pour présenter le projet « Mines ». Ils souhaitent un soutien pour le circuit afin qu'il soit reconnu dans les circuits de randonnée par Laval Agglomération. Aucune des 2 communes n'a les moyens financiers d'acheter le terrain des vestiaires.

Une randonnée a été organisée par le Syndicat Archéologique Histoire de la Mayenne (SAHM) le 12 octobre 2023. 3 guides ont présenté le projet du circuit des Mines. Une exposition était visible à l'issue de la randonnée. Lors des « journées du Patrimoine », des représentants du SAHM étaient venus voir ce circuit.

« Téléthon » réunion à Ahuillé le 28/09/2023

Cette année, Ahuillé sera village « FLASH », les 7 – 8 et 9 décembre 2023. Il n'y aura pas de « défi soupe » cette année d'organisé par cette commune.

Montigné-le-Brillant proposera toutefois, « la soupe » le 02 décembre 2023 lors du Marché de Noël. Toutes les personnes volontaires pour éplucher et cuisiner les légumes sont les bienvenues (épluchage le vendredi 1^{er} et cuisson le samedi 02 le matin).

Une vente de 100 roses sera organisée sur la commune. Elle sera proposée à la sortie des écoles et de l'animation jeunesse.

Bilan « Matinée citoyenne » du 01/10/2023

La 4^{ème} édition de la « matinée citoyenne » était organisée sur la commune de Montigné le Brillant sous la forme de randonnée.

Une quinzaine de participants (dont 5 enfants) ont déambulé le dimanche matin dans les rues de la commune pour récolter un total de 45,5 kg de déchets (22,6 kg de revêtements de sol :

moquette et balatum, 2,85 kg de verre, 2,15 kg d'essence, 7,6 kg de tout venant, 9,4 kg de palette en bois, 0,35 kg de ferraille, 100 g de papier, 0,110 kg de plastiques, un ballon 0,5 Kg).

La collecte est moindre que les fois précédentes et les personnes ont eu l'impression que les rues du village semblaient plus propres, pas trop de déchets visuels contrairement aux sessions précédentes. A croire que ces animations portent leurs fruits ? (Il s'agit du 2ème passage de l'année).

Ce qui a le plus impressionné les participants, c'est la quantité de mégots de cigarettes : environ 500 mégots récoltés sur le temps d'1 heure 30 !

Merci aux participants ainsi qu'à l'association Dépollution Environnementale d'Armorique qui a animé l'atelier tri des déchets.

Un article, sur « la vie citoyenne et les mégots », va être inséré dans le journal communal.

La prochaine et unique rando « Matinée citoyenne » pour 2024 aura lieu le dimanche 07 avril.

Bilan « Octobre Rose » du 08/10/2023

Le dimanche 9 octobre matin, une trentaine de Montignéens se sont rendus à L'Huisserie (à pied ils étaient 17, en taxi ou par leur propre moyen) pour participer aux animations de L'Huisserie en rose. Les personnes ont ainsi pu rajouter 4 ou 7 km à leur parcours en participant aux randonnées organisées sur L'Huisserie en soutien à l'association contre le cancer du sein. Tout ceci dans un esprit convivial et sous un beau soleil. Le retour s'est aussi fait en taxi, à pied ou par leur propre moyen. Bravo à tous et merci à Miguel Margerie pour le transport taxi gratuit.

L'accueil de Loisirs, les bénévoles de la bibliothèque et les commerçants ont participé à la décoration de Montigné-le-Brillant. La population est plutôt satisfaite par celle-ci. En fonction de la météo, elle sera retirée à la fin octobre pour faire place à la décoration de Noël.

Questions diverses

Pass Sport :

10 pass sport ont été demandés pour Montigné-le-Brillant sur un potentiel de 85. Ils ont une valeur de 50,00 € et fonctionnent pour toutes licences sportives. Les demandes sont à faire avant le 31 décembre auprès du Club sportif.

4 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS

Accueil de Mme GILABERT – Réseau Petite Enfance

Mme GILABERT, nouvelle animatrice du RPE, est arrivée le 02 octobre 2023. 2 assistantes maternelles ont assisté à la rencontre qu'elle a effectuée pour se présenter.

Un bureau a été créé à l'étage de la Mairie pour l'accueillir. Mme GILABERT pourra également recevoir les familles qui le souhaitent à un petit bureau qui sera réinstallé au Relais Petite Enfance.

L'animatrice va réaliser un tour d'horizon des besoins et attentes des assistantes maternelles (ou des parents).

Elle a participé au réseau des RPE de la Mayenne à la CAF le 12 octobre 2023.

CTG (Contrat de Territoire Global) réunion du 26/09/2023 – Validation et autorisation de signature

Le CTG est une convention qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). En 2025, toutes les communes de Laval Agglomération devront avoir remplacé le CEJ par le CTG.

Dans le diagnostic réalisé par la CAF, il a été constaté une baisse du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire.

Dans le plan d'actions 2023-2025 du RPE, il est prévu de maintenir l'existant et d'essayer de développer un temps plein.

Mme PIRON, déléguée à la CAF, proposait un coordinateur pour les 3 collectivités à temps plein mais celui-ci a été refusé par les 3 communes pour charge supplémentaire de frais de personnel.

🔗 CONVENTION Territoriale Globale AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (Caf) :

Le conseil Municipal :

☞ **PREND** acte et **ADOpte** les principes de la Convention territoriale globale dans une démarche partenariale pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2025 entre les communes d'Ahuillé, Montigné le Brillant et Nuillé sur Vicoin et la Caf de la Mayenne.

☞ **PREND** acte du diagnostic ainsi que les fiches actions réalisées à l'échelle du territoire de Mayenne Communauté

☞ **PREND** acte et **ADOpte** le principe du bonus territoire (financement lié au Contrat Enfance Jeunesse transformé dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et désormais inscrit dans les conventions d'objectifs et de gestions pour tous les équipements soutenus)

☞ **VALIDE** le plan d'action qui relève des compétences de la commune.

☞ **AUTORISE** le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf.

DCM 103/OCT/2023

Mouvement du personnel et organisation (réunion du 10/10/2023)

Mme Nelly LEGROS, ATSEM, est en arrêt maladie jusqu'au 30 novembre 2023. Son poste a été pourvu par 2 personnes.

Une réunion a été organisée le 10 octobre 2023 entre les élus en charge de la commission Enfance – Jeunesse et le personnel communal ALSH. La réunion a été positive. Certains points ont été réajustés.

Mme Laurinda HAMROUNI ne peut se rendre à la formation initialement prévue la 2eme semaine de vacances de la Toussaint. Celle-ci est déplacée pendant les vacances de février 2024. Une dérogation de gestion de l'ALSH sans le diplôme BAFD de direction a été obtenue jusqu'à cette date.

Fresque

Une fresque va être réalisée sur le fronton du complexe sportif par les élèves du conservatoire « Geek ART » et « Beaux-Arts ».

La thématique choisie est l'histoire de Montigné-le-Brillant (passé, présent et futur) vue par les enfants. Le travail sera réalisé, en partenariat, avec les écoles. Les propositions seront retranscrites sous forme de dessins puis de maquettes par l'atelier « Design Numérique » du Conservatoire.

Les maquettes seront transmises à la Commune début janvier. Elle seront diffusées dans le journal communal, sur le site internet et exposées à la Mairie jusqu'aux vacances de février 2024.

La fresque sera réalisée en juin 2024 chaque mardi et mercredi dès 13 h 00. Les élèves des écoles seront invités à venir sur le site. L'inauguration est prévue le jeudi 27 juin 2024.

Commission sociale : réunion du 09/10/2023

Le repas de Aînés est prévu le 19 novembre 2024. Les réponses sont à donner avant le 09 novembre 2023.

Questions diverses

Service civique :

Un RDV est prévu avec la Ligue de l'Enseignement le 23 octobre 2023. A ce jour, aucune annonce n'a été déposée pour un recrutement.

Départ de Mme Pascale MARAQUIN à 23 h 10.

5 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

Salle des Loisirs

Les lots 1 – 2 – 2 bis et 4 sont toujours infructueux. Le lot 3 a été pourvu (photovoltaïque). Pour rappel, le lot 5 était fructueux au 1^{er} Appel d'Offres.

Dorénavant, ce sera le Maître d'ouvrage (Commune) qui devra contacter les entreprises pour combler les lots infructueux mais l'étude des devis reste à la charge de CF ARCHITECTURE.

La salle reste disponible à la location jusqu'en décembre 2023.

Devis supplémentaire travaux clocher

Suite à la découverte du terrasson en zinc, le bois est détérioré et doit être changé. Un devis supplémentaire pour réparation du terrasson d'un montant de 4 346,64 € TTC a été fourni par l'entreprise MEIGNAN.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis supplémentaire de l'entreprise MEIGNAN d'un montant de 4 346,64 € TTC.

DCM 104/OCT/2023

Devis Coudray 1 et Coudray 2

Un devis supplémentaire de travaux pour le demi-tour à réaliser en face de la parcelle n°13 a été demandé à l'entreprise FTPB. Celui-ci s'élève à 8 379,40 € TTC.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de l'entreprise FTPB d'un montant de 8 379,40 € TTC.

DCM 105/OCT/2023

Devis réparation camion Master

Le camion Master est passé au contrôle technique et doit faire l'objet de diverses réparations.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis du garage Renault d'un montant 6 121,08 € TTC.

DCM 106/OCT/2023

Amélioration sécurisation routière dans le Centre Bourg : nouveau plan de circulation

☞ Pistes cyclables en création :

La signalisation n'est pas installée. PROSIGNAL posera les panneaux ultérieurement. Actuellement, en raison de la météo plutôt favorable, l'entreprise réalise, prioritairement, de la peinture sur d'autres communes.

Une piste cyclable en double sens a été matérialisée au sol dans la rue des Écoles. Des aménagements sont prévus pour des places de stationnement, avec ligne blanche discontinue franchissable. Il est rappelé qu'une partie de la rue des Écoles est en **zone 20** (voie partagée autos, vélos et piétons avec priorité aux piétons).

Une réunion publique va être programmée en novembre ou décembre. Ce sera l'occasion d'évoquer « les plus et les moins » de cette nouvelle circulation mise en place pour la sécurité des piétons et cyclistes mais aussi des automobilistes.

Questions diverses

☞ Problème de réseau téléphonique :

Un résident du lotissement de Narbonne demande une antenne de couverture de la 4G ou 5G. Le chemin du Pont Patry capte mal également.

Laval Agglomération et Laval THD ont été informés du problème. La commune est en attente d'une réponse.

☞ Clôture dernier lot du lotissement de la Paillardière :

Un complément de devis pour effectuer la pose d'une clôture mitoyenne entre la parcelle et le champ a été demandé à LEROY MERLIN. Celui-ci s'élève à 320,80 € TTC.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de LEROY MERLIN d'un montant de 320,80 € TTC.

DCM 107/OCT/2023

☞ Demande de travaux à l'AG de l'ASLM du 05 octobre 2023 :

M. Le Maire et M. Joël PLANCHENAULT, Adjoint aux travaux, assistaient à cette Assemblée Générale. Les travaux évoqués au cours de la réunion seront étudiés en commission travaux.

☞ Devis amorceurs de l'éclairage du terrain de football :

Le devis EIFFAGE initialement prévu lors de l'élaboration du budget d'un montant de 2 688,00 € TTC est resté identique à celui fourni en mars 2022.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis EIFFAGE d'un montant de 2 688,00 € TTC

DCM 108/OCT/2023

6 LAVAL AGGLO ET DÉPARTEMENT

Forum des élus le 14/10/2023

Le forum des Élus aura lieu le samedi 14 octobre 2023. C'est l'occasion pour les élus de rencontrer des chefs d'entreprise et sociétés (prestataires et fournisseurs spécialisés dans la gestion, les services, l'aménagement et le développement des collectivités locales).

TUL ; problèmes de rentrée

Un nouveau contrat de délégation de service public entre Laval Agglomération et RAPT Développement a débuté le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 8 ans avec prise de service au 1^{er} septembre 2023. La société n'apporte pas le service attendu. Les temps de transport ont mal été évalués. Elle a jusqu'au 06 novembre pour améliorer et résoudre les problèmes.

Les réclamations sont à fournir au secrétariat de la Mairie par écrit ou mail. Elles seront transmises au responsable délégué pour ce problème.

**Soirée CIN (Centre Initiation Nature) « Le Jour de la Nuit », samedi 14 octobre 2023
(20 h 30 – 22 h 00) – Salle des Associations**

Le Jour de la Nuit est une manifestation de niveau national. Elle évoque la sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et à la beauté du ciel étoilé.

La 15^{ème} édition aura lieu le samedi 14 octobre 2023. Pour y participer, il est nécessaire de s'inscrire.

7 INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Avis du Conseil Municipal sur les actions de l'association DEA (Dépollution Environnementale d'Armorique)

La première activité de l'association est la dépollution à l'aimant. Elle consiste à la recherche d'objets ferromagnétiques (Fer, Nickel, Acier, Cobalt) dans les eaux de notre région à l'aide d'un puissant aimant fabriqué en matière Néodyme. Il existe trois types principaux d'aimants : à double face, simple face et 360°.

Les aimants utilisés sont spécialement conçus pour récupérer des objets perdus au fond des eaux.

Cette combine écologique permet de lutter contre la pollution des eaux en récupérant les déchets présents comme des vélos, des scooters, des pièces automobiles, des déchets ménagers, etc..

Tout ceci sera remis :

- au recyclage
- au propriétaire par l'intermédiaire des réseaux sociaux
- aux forces de l'ordre
- aux mairies par le service des objets trouvés.

L'association a pour but principal d'être une aide à la dépollution des eaux de notre région et une aide à retrouver des objets disparus ou volés à leur propriétaire.

L'association DEA a demandé l'autorisation de passer sur les cours d'eau et points d'eau (publics) de la Commune avec des aimants pour le dépolluer.

Il a été décidé d'en informer la Société de Pêche et le JAVO afin d'obtenir leur point de vue.

Questions des Élus

Mme Sylvie VILFEU demande à ce que la peinture du passage « piéton » en face le cimetière soit refaite : un devis est demandé pour refaire tous les passages piétons de la Commune sur tout l'axe principal du Bourg.

Un espace container « ordures ménagères » va être installé dans le lotissement du Coudray.

Calendrier

Date	Heure	Lieu	Objet
14/10/2023			Salon des Collectivités
20/10/2023			SDIS (passation de commandement)
23/10/2023	20 h 00		Commission communication
11/11/2023			Armistice à Parné-sur-Roc
14/11/2023			Conseil d'école
19/11/2023			Repas des Aînés
30/11/2023	20 h 00	Salle du Conseil	Commission plénière
16/11/2023	20 h 00	Salle du Conseil	Conseil Municipal

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 16 novembre 2023 à 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15.

Visé par le secrétaire,
de séance,
Le

Le Maire,